



À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique

Objet : Dispositifs dédoublés

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SE-Unsa 34 vous alerte aujourd'hui sur les difficultés que rencontrent les équipes en éducation prioritaire dans la préparation de la rentrée de septembre 2019.

Tout d'abord concernant les implantations des dispositifs dédoublés. Le dédoublement massif et au doigt mouillé des supports de CP et CE1 en éducation prioritaire se révèle aujourd'hui problématique.

Des écoles se retrouvent avec trop de supports quand d'autres nécessitent potentiellement une ouverture. Ces situations seraient facilement solubles si le mouvement des personnels n'était pas clos. Les collègues se retrouvent donc aujourd'hui affectés sur des supports à titre définitif, puisque validé lors de la CAPD du 24 mai, mais s'entendent dire que l'on pourrait bien les déplacer d'école.

Ces ajustements de carte scolaire, que l'on a déjà pu connaître par le passé, ne devaient pourtant pas avoir lieu comme l'IEN Adjoint, ou vous, aviez pu le dire au moment de la carte scolaire : « Si trop de supports sont créés, on attendra la carte scolaire prochaine pour ajuster ».

Une fois de plus, il y a manquements à la parole de l'administration départementale ce qui ne va pas dans le sens d'une confiance mutuelle tant désiré par le ministre.

Le SE-Unsa vous demande que les situations qui vous parviennent soient traitées au cas par cas et en toute transparence. S'il y a nécessité de déplacer des collègues, cela doit se faire sur la base du volontariat au sein de l'équipe et sans préjudice en termes de barème Mouvement pour ceux et celles qui accepteront. Tout cela devra donc leur être stipulé par écrit.

Si aucuns collègues n'acceptent d'être déplacés, ils doivent pouvoir rester sur leur support s'ils le souhaitent en étant toutefois informés qu'ils risquent de bénéficier d'une mesure de carte scolaire en 2019.

Concernant les répartitions pédagogiques, d'autres problèmes se posent liés à la différenciation des postes de CP et de CE1 dans le cahier des postes. Les réalités locales font que les répartitions pédagogiques, pour maintenir des effectifs acceptables dans l'ensemble des niveaux, peuvent amener le conseil des maitres à proposer des supports de CE1/CE2 ou CP/CE1, ou autres...

Les collègues arrivant sur un poste de CE1 (puisqu'identifié comme tel) par exemple refusent d'enseigner sur un autre niveau que CE1. Le ciblage trop précis de ces supports devient donc un facteur contraignant et limitant dans les choix pédagogiques et la liberté d'organisation des équipes.

Le SE-Unsa 34 vous demande, comme il l'a fait dans sa déclaration de CAPD, que les IEN soient présents sur le terrain avec un même discours et les mêmes consignes quelles que soient les circonscriptions, pour accompagner, expliciter et faire remonter les problèmes.

Enfin, concernant la vacance de certains de ces supports, il avait bien été dit en CAPD qu'un appel à candidature serait effectué chez les personnels à la fois « sans affectation » et inscrits dans le vivier.

A ce jour, le SE-Unsa n'a pas eu vent de quelque appel que ce soit, pire, certains IEN seraient en train de promettre ces supports à des personnels non-inscrits dans le vivier...

Le SE-Unsa refuse qu'une fois de plus, les IEN « fassent leur marché » en dehors des règles et des principes qui ont été posés en CAPD. Le SE-Unsa vous rappelle que les conséquences de cette pratique l'an dernier ont été lourdes et ont eu pour conséquence de déstabiliser et complexifier le Mouvement avec des priorités absolues à des collègues non titulaires de leur poste par exemple.

Le SE-Unsa vous demande de respecter la parole donnée et rappelle que l'ensemble de ces problématiques ne se serait jamais posé si l'on avait suffisamment fait confiance aux enseignants en refusant de faire des postes à exigence particulière, bien trop contraignants.

Dans l'attente de prises de position claires et urgentes de votre part je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34